



2181 - Faire des ablutions ou boire ou uriner debout

question

Question : Y a -t- il un inconvénient à faire des ablutions ou boire ou uriner debout?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le musulman fait ses ablutions comme il peut, en restant assis ou debout. Il lui est permis aussi de boire debout ou assis, mais il est préférable de le faire assis. De même, il lui est permis d'uriner debout en cas de nécessité, à condition que ses organes génitaux ne soient pas visibles par les autres et que l'urine ne risque pas de l'éclabousser. Il est préférable cependant d'uriner assis car c'était la pratique la plus courante du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)